NOTE D'INFORMATION

STERLING EQUITY

Nature juridique
FCP

Société de gestion
STERLING ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas NETTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25155 en date du 06/10/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **STERLING ASSET MANAGEMENT,** sise à **190 ANG BD D ANFA & RUE AIN HARROUDA ETG 2,** représentée par Monsieur **Badr ALIOUA** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

STERLING ASSET MANAGEMENT
190, Angle Boulevard [illegible]
Rue Ain Harrouda, Etg. 2, Casablanca
RC: 668033

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **STERLING EQUITY**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039844**
- Date et référence de l'agrément : **12/08/2025, GP25143**
- Date de création : **09/09/2025**
- Siège social : **190 ANG BD D ANFA & RUE AIN HARROUDA ETG 2**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.001.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **STERLING ASSET MANAGEMENT** représenté par Monsieur **Badr ALIOUA** en sa qualité de **Président Directeur Général**.
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **Monsieur Karim FATH** en sa qualité de **Directeur Exécutif.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
STERLING ASSET MANAGEMENT	BADR ALIOUA	0522954045

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par Monsieur **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP STERLING EQUITY est de surperformer son indice de référence et d'offrir à tout investisseur une appréciation de son épargne avec une liquidité quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de son actif, hors actions ou parts d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fond pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension, et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fond pourra investir dans les :

 • Actions, droits de souscription ou d'attribution et les certificats d'investissement côtés à la bourse de Casablanca ou sur tout autres marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;

 • Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiements des intérêts ;

 • Titres émis ou garantis par l'Etat ;

 • Obligations ;

 • Titres de créance négociable (TCN) ;

 • Dépôts à termes (DAT) ;

 • Titres émis par les FPCT ou les OPCC ;

 • Actions ou parts d'OPCVM avec un maximum de 50% de l'actif net du FCP.
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la Note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Sterling Asset Management selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçues chaque jour ouvré au plus tard à 11h30 et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**

 Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : locaux de la société de gestion Sterling Asset Management.

 Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats.**
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,4% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,4% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faites des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par STERLING ASSET MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et débités mensuellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Prestation de Sterling Asset management	Frais de gestion - Frais de publication- Frais du commissaire aux comptes-Commissions AMMC-Commission Dépositaire- Frais Maroclear
Frais de Publication (HT)	5 000 MAD
Frais du commissaire aux comptes (HT)	20 000 MAD
Commission AMMC (HT)	0,025%
Commission Dépositaire (HT)	0,05%
Frais Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3 600
Frais Maroclear (droit d'admission trimestriel)	Selon les conditions en vigueur

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★
Y.S.H